

ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Conditions et détail des pièces justificatives en cas de demande de déblocage anticipé pour acquisition de la résidence principale.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR



PLAN(S) CONCERNÉ(S)

PEE (PEI, PEG)

PERCO (PERCOI)

PERECO (PERECOI)



DÉLAI POUR
FAIRE LA DEMANDE

6 MOIS*

(PEE, PERCO)

AUCUN

(PERECO)

**A partir de la date de fait générateur*



DEMANDE(S) POSSIBLE(S)

UNE SEULE FOIS

FAIT GÉNÉRATEUR

- **Acquisition de la résidence principale du titulaire du compte**

DATE DE FAIT GÉNÉRATEUR

- **Acquisition d'un bien existant** : Date de signature du contrat de vente chez le notaire ou date de signature de la promesse de vente/promesse d'achat/compromis de vente
- **Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA)** : date de signature du contrat de réservation ou date de signature du contrat VEFA ou date de livraison ou ou date de signature chez le notaire

A SAVOIR

Toute demande de déblocage anticipé se fait à l'appui d'un ou plusieurs justificatifs permettant de vérifier le fait générateur et sa date.

Retrouvez le ou les justificatifs à nous transmettre dans les pages suivantes.

ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE



LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE

Acquisition en cours (3 justificatifs)



Date du fait générateur : date de signature de la promesse de vente/promesse d'achat/compromis de vente

Promesse de vente

OU

Compromis de vente signé
par le vendeur et l'acheteur

OU

Attestation sur l'honneur
renseignée, cachetée
et signée par le notaire (page 2)
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Attestation sur l'honneur complétée et signée (page 1)
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

en cas de prêt

Date, signature et cachet de l'établissement de crédit
sur l'attestation sur l'honneur

OU

Plan de financement daté et signé, émanant de
l'établissement de crédit faisant apparaître
l'apport personnel (par exemple, offre de prêt acceptée
par le salarié et signée par l'établissement de crédit)



Dès signature de votre acte d'acquisition définitif devant le notaire, vous vous engagez à nous en fournir un exemplaire ou à nous joindre l'attestation d'acquisition définitive. Le justificatif devra préciser l'acquisition pour utilisation en résidence principale ainsi que le montant et devra être renseigné, cacheté et signé par le notaire. Cette attestation est disponible en annexe ou [en cliquant ici](#) en page 2.

ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Acquisition réalisée (3 justificatifs)



Date du fait générateur : date de signature de l'attestation d'acquisition définitive chez le notaire

Exemplaire de l'attestation d'acquisition définitive signée devant le notaire mentionnant la notion de résidence principale et le prix d'acquisition

OU

Attestation sur l'honneur, cochée « acte d'acquisition définitif », renseignée, cachetée et signée par le notaire (page 2)
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Attestation sur l'honneur complétée et signée (page 1)
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

en cas de prêt

Date, signature et cachet de l'établissement de crédit sur l'attestation sur l'honneur

OU

Plan de financement daté et signé, émanant de l'établissement de crédit faisant apparaître l'apport personnel (par exemple, offre de prêt acceptée par le salarié et signée par l'établissement de crédit)

ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) (3 justificatifs)



Date du fait générateur : date de signature du contrat de réservation ou date de signature du contrat VEFA ou date de livraison

Contrat de réservation V.E.F.A.

OU

Contrat V.E.F.A.

OU

Attestation de livraison du bien accompagnée du contrat V.E.F.A. auquel il est fait référence (dans ce cas, le délai de 6 mois court à compter de la date de livraison du bien)

OU

Attestation sur l'honneur renseignée, cachetée et signée par le notaire (page 2) disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Attestation sur l'honneur complétée et signée (page 1) disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

en cas de prêt

Date, signature et cachet de l'établissement de crédit sur l'attestation sur l'honneur

OU

Plan de financement daté et signé, émanant de l'établissement de crédit faisant apparaître l'apport personnel (par exemple, offre de prêt acceptée par le salarié et signée par l'établissement de crédit)

ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Conditions d'application

- Le logement doit être occupé, immédiatement, à titre de résidence principale.
- L'acquisition doit être réalisée en pleine propriété, c'est-à-dire qu'elle porte à la fois l'usufruit et la nue-propriété.
- Le montant débloqué est limité au montant de l'apport personnel.
- Ce même cas de déblocage intervient sous la forme d'un règlement unique et ne peut donc donner lieu à des remboursements successifs.
- L'acquisition d'une résidence principale via un bail Réel solidaire est autorisée pour le déblocage anticipé des avoirs d'épargne salariale.



Évènements exclus

- Souscription de parts d'une Société Civile Immobilière (SCI)
- Acquisition du logement par une SCI
- Donation de la résidence principale
- Acquisition d'une résidence secondaire
- Remboursement d'un emprunt immobilier
- Achat d'un terrain seul
- Achat en viager occupé
- Travaux de rénovation, de réparation, d'entretien ou d'économie d'énergie
- Paiement d'une soulte lorsque le titulaire est déjà détenteur en pleine propriété d'une quote part de sa résidence principale



VOS COORDONNÉES

Je soussigné(e) :

 Mme M. Nom : Prénom :

Numéro de compte (présent sur vos documents d'épargne salariale) :

Atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations mentionnées ci-après et engage ma responsabilité en cas de fausse déclaration ou de déclaration erronée.

TYPE D'OPÉRATION

■ Cochez la case correspondante à votre demande :

<input type="checkbox"/> Acquisition <input type="checkbox"/> En cours. Dans l'hypothèse d'une opération en cours, je m'engage à vous fournir dès signature, un exemplaire de l'acte d'acquisition définitif passé devant le notaire. <input type="checkbox"/> Réalisée. <input type="checkbox"/> En Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA)	<input type="checkbox"/> Construction ou Agrandissement <input type="checkbox"/> J'atteste par la présente être titulaire d'un permis de construire, d'une déclaration préalable de travaux ou une acceptation tacite pour la construction ou la réalisation de travaux d'agrandissement, pour lesquels je sollicite un déblocage anticipé.
---	---

Dans le cadre de mon acquisition ou ma construction, je m'engage à occuper immédiatement cette résidence et à en faire ma résidence principale. Je déclare construire cette résidence en vue de ma retraite et m'engage à en faire ma résidence principale et à occuper celle-ci dans un délai de 3 ans.

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

■ A compléter par l'établissement prêteur ou par vos soins, tous les champs sont obligatoires :

Coût de l'opération	
Acquisition / Agrandissement / Construction €
Frais annexes (frais actes notariés, d'enregistrement, d'hypothèque) €
Total des coûts (A) €

Financement de l'opération de crédit	
Montant de l'emprunt (B) €
Apport personnel (A-B) €

En cas de prêt, signature et cachet de l'établissement bancaire :

Le __/__/____

BON À SAVOIR :

- Le montant d'apport personnel doit être supérieur ou égal au montant que vous souhaitez déblocuer.
- En cas d'absence de prêt bancaire reportez le montant de votre acquisition/agrandissement dans le champs « apport personnel ».

AFFECTATION DES SOMMES BLOQUÉES ET RESTITUTION

Je reconnais que :

- Les avoirs d'épargne salariale ainsi débloqués serviront intégralement à financer l'opération susvisée et leur montant ne pourra excéder mon apport personnel. Si l'opération n'est pas réalisée, je m'engage à restituer dans les meilleurs délais la totalité des fonds. Ils seront réinvestis sur la prochaine valeur de part suivant leur réception par Société Générale. Les périodes de blocage et l'origine des fonds seront reprises à l'identique. Les supports d'investissement sont également repris à l'identique sauf pour les fonds dont la souscription est réservée à une période de l'année (par exemple : fonds d'actionnariat). Dans ce cas, il m'appartient d'indiquer dans quelle autre formule de placement je souhaite que les fonds restitués soient réinvestis. J'ai pris acte qu'en l'absence de restitution, les sommes seront requalifiées en salaire par l'Administration fiscale et l'URSSAF et soumises à ce titre aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu.
- Seuls les avoirs investis dans mon plan d'Epargne Salariale avant la date du fait générateur peuvent être remboursés.

Fait à

Le __/__/____

Signature : précédée de la mention « lu et approuvé »

ATTESTATION D'ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE - à renseigner par le notaire si je ne joins pas les justificatifs listés dans l'attestation du notaire ci-dessous

Je soussigné(e), Maître :

Notaire situé à :

Code postal : Ville :

Certifie que : Mme M. Nom : Prénom :

A signé en date du __/__/____ :

- une promesse de vente
- un compromis de vente
- un acte d'acquisition définitif
- un contrat de réservation de V.E.F.A.
- un contrat de vente en l'état futur d'achèvement (V.E.F.A.)
- un acte de rachat de parts ou de soulte

de **sa résidence principale** située à :

Code postal : Ville :

Pour un montant de : € (tout frais inclus)

Fait à

Le __/__/____

Signature et cachet de l'étude (données obligatoires)

